

## AVIS AUX ACTIONNAIRES D'AVIVA INVESTORS

Luxembourg, le 27 avril 2020

Cher/Chère Actionnaire,

Nous souhaitons vous informer de la Politique d'exclusion fondée sur les critères ESG d'Aviva Investors en matière d'armes controversées et d'armes à feu à usage civil (la « Politique »).

La Politique définit la manière dont le Gestionnaire d'investissements applique les critères d'exclusion environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») aux décisions d'investissements.

Le Gestionnaire d'investissements exclura les investissements dans des sociétés qui dégagent des volumes de revenus prescrits et issus de la fabrication d'armes controversées. En effet, il existe un important consensus international sur le caractère inapproprié de ce type d'armes, comme le stipulent les principales conventions et les principaux traités, notamment le Traité sur le non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes à sous-munitions (ou la « Convention d'Oslo ») et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (ou le « traité d'Ottawa »), qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel.

Le Gestionnaire d'investissements exclura également les investissements dans des sociétés qui dégagent des volumes de revenus prescrits et issus de la fabrication d'armes à feu à usage civil. Bien que celles-ci ne soient pas soumises à des traités internationaux, le Gestionnaire d'investissements a exclu les fabricants de ces armes en raison des nombreux civils tués du fait de leur utilisation.

Nous appliquerons cette Politique à tous les compartiments du Fonds à partir du 30 avril 2020.

Pour éviter toute ambiguïté, nous confirmons que la mise en œuvre de cette Politique n'a aucune incidence sur l'allocation actuelle des actifs des compartiments ni sur le profil de risque des compartiments.

\*\*\*

Des informations supplémentaires sur la Politique et sur la manière dont le Gestionnaire d'investissements intègre les critères ESG dans son approche d'investissement sont disponibles dans la version mise à jour du Prospectus de juin 2020, notamment dans la section « Investissement Responsable » et sur le site Web [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com).

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le prospectus du Fonds.

**Pour toute autre question relative à ces changements, veuillez contacter Aviva Investors Luxembourg S.A. au : +352 40 28 20 261.**

Vous pouvez également contacter le service financier en Belgique.

Nous vous rappelons que le prospectus en vigueur, les derniers rapports périodiques de la SICAV Aviva Investors et de ses compartiments en anglais, et les documents d'information clés pour l'investisseur en français sont disponibles gratuitement auprès du Service Financier en Belgique, RBC Investor Services Belgium N.V., 20th Floor, Zenith Building, 37 Boulevard du Roi Albert II, 1030 Bruxelles ou à l'adresse internet suivante : [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com)

La Valeur Nette d'Inventaire est publiée sur le site de la Belgian Asset Managers Association ([www.beama.be](http://www.beama.be)) et est disponible auprès du service financier en Belgique. Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 30%.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'm. minehan', written in a cursive style.

**Michael Minehan,**  
au nom du Conseil d'administration